norme européenne

NF EN 61082-1/A1 Avril 1996



Indice de classement : C 03-251/A1

ICS: 29.020

établissement de documents utilisés en électrotechnique

partie 1 : prescriptions générales

E : Preparation of documents used in electrotechnology Part 1 : General requirements

D : Erstellung von in der Elektrotechnik verwendeten Dokumenten

Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Norme française homologuée

Amendement 1 à la norme homologuée NF EN 61082-1 homologué par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 mars 1996 pour prendre effet à compter du 5 avril 1996.

Correspondance

L'amendement EN 61082-1:1993/A1:1995 a le statut d'une norme française. Il reproduit la publication CEI 1082-1/A1:1995 sans modifications.

Analyse

Cet amendement 1 à la NF EN 61082-1 spécifie les prescriptions applicables à une présentation simplifiée cohérente des chaînes de textes sur les schémas électrotechniques pour tous les cas où les désignations de référence, les désignations de bornes et de signaux distincts ou différents objets sont groupés en une chaîne de textes unique en vue de sa présentation.

Descripteurs

Documentation, électrotechnique, prescriptions générales, règles de dessin, schémas

Modifications

Corrections

AVANT-PROPOS NATIONAL

1. Origine et statut

Le présent document est constitué par la version en français de l'amendement 1:1995 à la norme de la Commission Electrotechnique Internationale, CEI 1082-1, 1ère édition, 1991, "Etablissement des documents utilisés en électrotechnique, Partie 1: Prescriptions générales".

2. Domaine d'application

- 2.1 L'article 4.9 spécifie les prescriptions applicables à une présentation simplifiée cohérente des chaînes de textes sur les schémas électrotechniques pour tous les cas où les désignations de référence, les désignations de bornes et de signaux distincts ou différents objets sont groupés en une chaîne de textes unique en vue de sa présentation. Cette représentation simplifiée s'applique par exemple à tous les types de désignations utilisés dans le regroupement d'objets. Il convient d'appliquer les mêmes règles aux lecteurs humains, permettant ainsi en même temps la production et une interprétation sans ambiguïté de ces simplifications, par la machine.
- 2.2 Cet amendement est limité aux prescriptions indiquées dans la CEI 1082 qui sont relatives à la présentation des chaînes de textes sur les symboles et les schémas conformes à la CEI 1082. La présentation simplifiée des désignations de signaux, comme spécifié dans la CEI 1175, paragraphe 5.2.3.3., et les règles relatives aux marquages de bornes dans la CEI 445, ont été prises en compte.

3. Procédure

Le présent document a fait l'objet d'une procédure d'enquête probatoire qui s'est terminée le 5 novembre 1995: aucune observation significative n'a été transmise.

Cependant, en vue du prochain examen systématique, les utilisateurs sont invités à faire connaître dès à présent les observations entraînées par la mise en application, et à les adresser à la Commission UTE/CEF 3, U.T.E., Immeuble Lavoisier, 92052 Paris La Défense Cedex, Tél. : (1) 46 91 11 70, Télécopie : (1) 47 89 45 87.

4. Le présent document a été adopté par le Comité de Direction de l'Union technique de l'Electricité, le 7 Décembre 1995 et prend effet dès sa publication.

NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

EN 61082-1/A1

Avril 1995

ICS 29.020

Descripteurs: Documentation, électrotechnique, prescriptions générales, règles de dessin, schémas

Version française

Etablissement des documents utilisés en électrotechnique Partie 1: Prescriptions générales

(CEI 1082-1:1991/A1:1995)

Erstellung von in der Elektrotechnik verwendeten Dokumenten Teil 1: Allgemeine Anforderungen (IEC 1082-1:1991/A1:1995)

Preparation of documents used in electrotechnology
Part 1: General requirements

(IEC 1082-1:1991/A1:1995)

Cet amendement A1 modifie la norme européenne EN 61082-1:1993; il a été adopté par le CENELEC le 1994-12-06. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles

^{© 1995} Droits de reproduction réservés aux membres du CENELEC

Avant-propos

Le texte du document 3B(BC)58 + 58A, futur amendement 1 à la CEI 1082-1:1991, préparé par le sous-comité 3B : Documentation, du Comité d'études n° 3 de la CEI: Documentation et symboles graphiques, a été soumis au vote parallèle CEI-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme amendement A1 à la EN 61082-1:1993 le 1994-12-06.

Les dates suivantes ont été fixées:

 date limite à laquelle l'amendement doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement

(dop) 1996-04-01

- date limite à laquelle les normes nationales conflictuelles doivent être annulées

(dow) 1996-04-01

Les annexes appelées "normatives" font partie du corps de la norme. Dans la présente norme, l'annexe ZA est normative. L'annexe ZA a été ajoutée par le CENELEC.

EN 61082-1:1993/A1:1995

Page 3

SOMMAIRE

Ajouter le titre du nouvel article 4.9 suivant:

4.9 Présentation simplifiée des chaînes de textes représentant des repérages d'identification de matériels, bornes et signaux.

Page 4

1.2 Références normatives

Ajouter, à la liste existante, les titres des normes suivantes :

CEI 445:1988.

Identification des bornes de matériels et des extrémités de certains conducteurs

désignés et règles générales pour un système alphanumérique

CEI 1175:1993,

Désignations des signaux et connexions

CEI/DIS 3B(CO)55

Technologies de l'information - Jeux de caractères graphiques codés pour

emploi dans l'établissement de documents utilisés en électrotechnique et

pour échange de l'information 1)

Page 5

Définitions 2.1.1.3 et 2.1.1.4, au lieu de :

- 2.1.1.3 **dessin (technique):** *Document* présentant des informations de manière graphique et pouvant comprendre un texte.
 - 1) ensemble de documents sur un sujet donné;
 - 2) action de traiter des documents.

lire:

2.1.1.3 **dessin (technique)**: *Document* présentant des informations de manière graphique et pouvant comprendre un texte.

2.1.1.4 documentation:

- 1) ensemble de documents sur un sujet donné;
- 2) action de traiter des documents.

Page 49

4.4.5 Identification

Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes de désignations de signaux, voir l'article 4.9.

Page 51

4.6.1 Généralités

Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes, voir article 4.9.

4.6.2 Bornes

Ajouter, après le premier alinéa, la phrase suivante:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes des identifications de bornes, voir l'article 4.9.

Actuellement en stade de projet de norme internationale

4.7.1 Généralités

Ajouter, après le premier alinéa, la phrase suivante:

Pour la présentation simplifiée des repérages d'identification des matériels et des bornes, voir l'article 4.9.

Ajouter, après 4.8.6, le nouvel article 4.9 suivant:

4.9 Présentation simplifiée des chaînes de textes représentant des repérages d'identification de matériels, bornes et signaux

4.9.1 Généralités

Pour l'interprétation correcte des chaînes de texte simplifiées des repérages d'identification des matériels, bornes et signaux, les règles ci-après sont applicables.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des notations autres que celles définies dans le présent amendement. Si d'autres notations sont utilisées, celles-ci doivent être explicitées dans le document ou la documentation afférente.

NOTES

- 1 La CEI 445, la CEI 750 et la CEI 1175 spécifient les caractères à utiliser dans les chaînes de texte correspondantes.
- 2 La représentation simplifiée des désignations de signaux, y compris les repérages d'identification des matériels précédents, est décrite en 5.2.3.3 de la CEI 1175.
- 3 La représentation simplifiée des désignations de borne inclut les possibilités de marquage des bornes telles qu'elles sont spécifiées dans la CEI 445.

4.9.2 Indication de séquence et de gamme

4.9.2.1 Généralités

Une gamme doit être spécifiée par l'utilisation de points de suspension horizontaux (...) entre les limites inférieure et supérieure. Les deux limites inférieure et supérieure d'une gamme doivent être présentées. Si des systèmes informatisés sont utilisés pour établir les documents, la présentation incrémentielle de ce type doit être réalisée soit par :

- une séquence de trois caractères POINT;
- soit, par un caractère unique POINTS DE SUSPENSION (...) comme spécifié dans la CEI/DIS 3B(CO)55.

4.9.2.2 Gamme numérique

Une gamme numérique est une suite ininterrompue de chiffres, en ordre croissant, avec des limites inférieures et supérieures définies, et avec un incrément défini, par exemple 1...4, qui signifie 1, 2, 3 et 4. Pour l'indication des gammes d'après la présente norme, l'incrément doit être un. Des limites inférieures négatives et/ou supérieures négatives ne sont pas autorisés.

EN 61082-1:1993/A1:1995

4.9.2.3 Gamme alphabétique

Une gamme alphabétique est une suite ininterrompue de lettres de l'alphabet latin, en ordre croissant, avec des limites inférieures et supérieures définies, par exemple C...G, ce qui signifie C, D, E, F et G. La suite se définit par la limite inférieure (lettre de départ) suivie de la lettre qui suit dans l'alphabet latin et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on arrive à la limite supérieure (lettre finale). On ne doit pas combiner des lettres, en majuscules et en minuscules, telles que A...c, dans une gamme, pour éviter les risques d'interprétation ambiguë.

NOTE – Les majuscules I et O ne sont pas utilisées, ni pour désigner des matériels, selon la CEI 750, ni pour désigner des bornes, selon la CEI 445. Cela veut dire que dans ces cas, la lettre majuscule J vient à la suite de la lettre majuscule H, et que la lettre majuscule P vient à la suite de la lettre majuscule N.

4.9.2.4 Combinaison des gammes alphabétique et numérique

Pour éviter le risque d'interprétation ambiguë, la combinaison de gammes alphabétique et numérique, telles que A1...B6 ne doit pas faire l'objet de présentation simplifiée.

4.9.3 Groupe d'objets différents

Il est permis de représenter des objets différents dans une chaîne de texte unique. Dans un tel cas, la représentation des objets différents doit être séparée à l'aide du caractère VIRGULE (,), par exemple 1,3,6. Le groupe doit figurer entre parenthèses (sic), s'il n'est pas présenté de façon claire, séparément des autres informations.

4.9.4 Groupe contenant des gammes

Dans le cadre de la représentation groupée d'objets différents, la représentation d'une gamme peut intervenir, par exemple (1,8...12,14,A...D), ce qui signifie 1, 8, 9, 10, 11, 12, 14, A, B, C et D.

4.9.5 Représentations simplifiées des repérages d'identification des matériels

Pour la représentation simplifiée des repérages d'identification des matériels, les règles suivantes sont applicables :

- la représentation simplifiée ne peut s'appliquer qu'à des objets faisant directement partie du même objet;
- des objets ayant le même code littéral peuvent être représentés de manière simplifiée par une gamme numérique, par exemple -F1...-F4, qui signifie -F1, -F2, -F3 et -F4;
- -dans le cas d'une gamme, le repérage d'identification complet des matériels à un seul niveau doit être représenté de manière complète à la limite inférieure et supérieure, par exemple +10...+15, ce qui signifie +10, +11, +12, +13, +14 et +15;
- dans le cas d'un groupe, tous les repérages d'identification des matériels à niveau unique doivent être complètement représentées dans le groupe, par exemple =A1,=C2,=D4;
- une représentation simplifiée ne peut être utilisée que pour le dernier repérage d'identification des matériels à niveau unique dans un repérage d'identification des matériels à plusieurs niveaux;
- si la partie commune du repérage d'identification des matériels à plusieurs niveaux est aussi représentée dans la chaîne de textes, la gamme, ou groupe, indiqués doivent figurer entre parenthèses, précédés de la partie commune.

Exemple 1:

-A2C4(-F1...-F4), signifiant -A2C4F1, -A2C4F2, -A2C4F3 et -A2C4F4

Exemple 2:

=B2(-C1,-D3,-F5), signifiant =B2-C1, =B2-D3 et =B2-F5

Exemple 3:

=Q3(=1...=4), signifiant =Q3=1, =Q3=2, =Q3=3 et =Q3=4

Des exemples de présentations simplifiées de différents repérages d'identification des matériels sont montrés en figure 93.

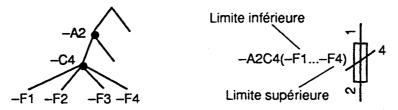


Figure 93 – Exemple de quatre différents repérages d'identification des matériels dans une chaîne de texte unique

4.9.6 Représentations simplifiées des repérages d'identification des bornes

Pour la représentation simplifiée des repérages d'identification des bornes, les règles suivantes sont applicables :

- il n'est possible d'appliquer la représentation simplifiée qu'à des bornes appartenant au même objet référencé;
- dans le cas d'une gamme, le repérage d'identification complet des bornes doit être complètement représenté aux limites inférieure et supérieure;
- dans le cas d'un groupe, tous les repérages d'identification des bornes doivent être complètement représentés dans le groupe;
- des désignations de bornes ayant la même lettre et chacune étant précédée ou suivie par un chiffre différent, peuvent être représentées sous forme d'une gamme numérique, par exemple (1U...4U), (R2...R5);
- des désignations de bornes ayant le même numéro et chacun étant précédé ou suivi par une lettre différente, peuvent être représentées sous forme d'une gamme alphabétique, par exemple (11U...11W), (R2...Z2);
- si un groupe ou une gamme de désignations de bornes sont présentés ensemble avec un repérage d'identification des matériels, le groupe ou la gamme doivent figurer entre parenthèses précédés du repérage d'identification des matériels.

Des exemples de présentations simplifiées des repérages d'identification des matériels et des bornes sont montrés en figure 94.

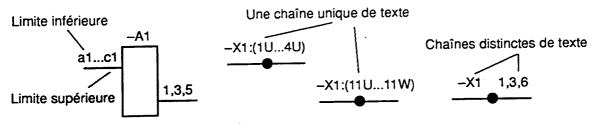


Figure 94 – Exemples de repérages d'identification des bornes présentés par des chaînes de textes uniques

Annexe ZA (normative)

Références normatives à d'autres publications internationales avec les publications européennes correspondantes

Cette norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette norme européenne que s'il y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y inclus les amendements).

NOTE: Dans le cas où une publication internationale est modifiée par des modifications communes, indiqué par (mod), il faut tenir compte de la EN / du HD approprié(e).

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	EN/HD	<u>Année</u>
CEI 445	1988	Identification des bornes de matériels et des extrémités de certains conducteurs désignés et règles générales pour un système alphanumérique	EN 60445	1990
CEI 1175	1993	Désignations des signaux et connections	EN 61175	1993
CEI/DIS 3B(BC)55	1)	Technologies de l'information Jeux de caractères graphiques codés pour emploi dans l'établissement de documents utilisés en électrotechnique et pour échange de l'information		

¹⁾ Actuellement en stade de projet de norme internationale.

